



# REGLEMENT DU CHALLENGE

## TABLE DES MATIERES

<b>1 - COUREURS</b> .....	<b>2</b>
<b>2 – SAISON 2023-2024</b> .....	<b>2</b>
<b>3 - GROUPES</b> .....	<b>2</b>
3.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS .....	2
3.1.1 - <i>ATTRIBUTION DE POINTS POUR CLASSEMENTS INDIVIDUELS</i> .....	2
3.2 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNAIS .....	3
3.3 - CLASSEMENTS EQUIPES FEMININES SEINE ET MARNAISES .....	4
<b>4 - POINTS DU REGLEMENT</b> .....	<b>4</b>
4.1 - LICENCE .....	4
4.2 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT INDIVIDUEL.....	4
4.3 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT PAR EQUIPE .....	5
4.4 - TRICHERIES .....	5
4.5 - RECLAMATIONS .....	5
<b>5 - RECOMPENSES</b> .....	<b>5</b>
<b>6 - PUBLICATIONS DES CLASSEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>7 - ANNEXES</b> .....	<b>7</b>
ATTRIBUTION DES POINTS EN FONCTION DE LA PLACE PAR CATEGORIE HORS CHAMPIONNAT ET CHAMPIONNAT (+) .....	7



## REGLEMENT DU CHALLENGE

### 1 - COUREURS

Ce challenge est réservé :

- ➡ Aux **LICENCIES FFA** des clubs SEINE ET MARNAIS

### 2 - SAISON 2023-2024

Le challenge de Seine & Marne CDR 77 commence le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 et se termine le 31 août de l'année N.

Ce challenge CDR 77 est ouvert à toute organisation qui le demande en respectant le cahier des charges du challenge. La candidature doit être proposée au bureau de la CDR77.

Le bureau de la Commission peut retirer une épreuve du Challenge pour les organisateurs qui ne suivent pas les règles fédérales d'organisation ou ne respectent pas la charte du Challenge CDR ou du règlement organisateur de la CDR.

### 3 - GROUPES

On distingue 3 catégories ; les courses hors stade, les courses relais et la piste.

Les courses sont réparties dans 5 groupes ; les groupes A, B, V, P et R

Les 2 groupes A et B sont obtenus en fonction du nombre d'arrivants dans la course du challenge de l'année précédente.

Le groupe V sera constitué de courses nature / trail

- ➡ Groupe A : les courses route ou les nature/trail de moins de 15 km avec le plus grand nombre d'arrivants sur la période N-1
- ➡ Groupe B : les courses suivantes basées sur le même principe que le groupe A.
- ➡ Groupe V : les courses nature/trail supérieures à 15 km avec 75% de chemins et sentiers
- ➡ Groupe R : Course relais
- ➡ Groupe P : épreuve de piste

Une nouvelle épreuve demandant à intégrer le challenge sera affectée dans le groupe correspondant..

#### 3.1 - CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il est établi 2 classements séparés suivant les différentes catégories d'âge et de sexe:

- ➡ FEMMES (toutes catégories - de Cadettes à Masters)
- ➡ HOMMES (toutes catégories - de Cadets à Masters)
- ➡ Le classement scratch déterminera le classement définitif.
- ➡ Des récompenses supplémentaires pourront être attribuées en fonction des différents partenaires. Les classements seront établis sur le temps officiel.

##### 3.1.1 - ATTRIBUTION DE POINTS POUR CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Les points sont attribués en fonction de la place et du groupe (A, B, V, et P)



## REGLEMENT DU CHALLENGE

Pour les championnats de SEINE ET MARNE de 5, 10, semi-marathon, marathon, piste (3000m, 5000m, 10000m et course de l'heure) et nature/trail qui peuvent se trouver dans l'une des 4 catégories A, B, V et P, le nombre de points est augmenté de 20.

Même principe si la course devait être support d'un championnat d'Ile de France ou de France.

Attribution des points en fonction de la place par catégorie (A, B, V et P) : Attribution des points en fonction de la place par catégorie (A, B, V et P) et pour un championnat (A+, B+, V+ et P+):

**Les 13 meilleurs résultats sont retenus pour établir ces classements, à savoir :**

- ➡ Les 4 meilleurs résultats en catégorie A
- ➡ Les 4 meilleurs résultats en catégorie B
- ➡ Les 4 meilleurs résultats en catégorie V
- ➡ Le meilleur résultat en catégorie P

### 3.2 - CLASSEMENTS CLUBS SEINE ET MARNNAIS

- ➡ CLUBS (sur 5 athlètes du même club licenciés, toutes catégories, hommes ou femmes confondues)
- ➡ CLUBS FEMININ (sur 3 femmes du même club, licenciées, toutes catégories confondues)

Ils sont réalisés à partir du cumul des temps. Une seule équipe par club.

Les coureurs devront s'inscrire sous le nom de leur club.

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Course A+	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course A	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course B+	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course B	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-	-	-
Course V +	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course V	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course R +	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course R	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-

Les championnats de SEINE ET MARNE de 5, 10, semi-marathon, marathon, piste (3000m, 5000m, 10000m et course de l'heure) et nature/trail apportent 2 pts supplémentaires

**Les classements clubs seront établis sur l'ensemble des courses proposées par addition des points à chaque organisation (à l'exception des épreuves piste).**



## REGLEMENT DU CHALLENGE

### 3.3 - CLASSEMENTS EQUIPES FEMININES SEINE ET MARNAISES

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Course A+	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course A	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course B+	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course B	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-	-	-
Course V+	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course V	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-
Course R +	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Course R	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	-	-

les championnats de SEINE ET MARNE de 5, 10, semi-marathon, marathon, piste (3000m, 5000m, 10000m et course de l'heure) et nature/trail apportent 2 pts supplémentaires.

**Les classements des équipes féminines seront établis sur l'ensemble des courses proposées par addition des points à chaque organisation (à l'exception des épreuves piste).**

## 4 - POINTS DU REGLEMENT

### 4.1 - LICENCE

- Les points ne sont attribués que si le coureur est licencié le jour de la course (la base de données FFA fera foi). Il n'y a pas d'effet rétroactif.
- Durant la période de renouvellement des licences, le coureur devra être licencié le jour de la course pour prétendre à figurer au challenge. La pré-saisie des licences permet d'être à jour au 1<sup>er</sup> septembre.
- Il appartient au coureur, de contrôler la présence de son N° de licence sur le classement. En cas d'absence, il devra porter réclamation auprès de l'organisateur afin que celui-ci rectifie son classement.
- Le coureur dont le N° de licence ne figure pas sur le classement d'une course est considéré comme coureur non licencié. De ce fait, il ne peut prétendre marquer des points aux classements individuels et clubs, pour cette course.
- Le coureur qui s'engage dans une course avec une équipe qui n'est pas son club d'appartenance ne pourra pas marquer des points auxquels il aurait pu prétendre dans les classements individuels et clubs.

### 4.2 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT INDIVIDUEL

En cas d'égalité de points au total final, les athlètes seront départagés selon les critères suivants et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage au coureur qui a fait le plus de courses) ;



## REGLEMENT DU CHALLENGE

- meilleure place du championnat 10km
- nombre de points retenus dans la catégorie A
- nombre de points retenus dans la catégorie B
- nombre de points retenus dans la catégorie V

### 4.3 - EGALITE DE POINTS AU CLASSEMENT PAR EQUIPE

En cas d'égalité de points au total final, les équipes seront départagées selon les critères suivants et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage à l'équipe qui a fait le plus de courses) ;
- meilleure place au championnat 10 km
- nombre de points retenus dans la catégorie A
- nombre de points retenus dans la catégorie B
- nombre de points retenus dans la catégorie V

### 4.4 - TRICHERIES

Toutes tricheries (fausse licence, renouvellement non réalisé, fausse affiliation à un club...etc) seront sanctionnées, par l'exclusion définitive du coureur ou du club des classements du challenge.

### 4.5 - RECLAMATIONS

Les réclamations devront être formulées par écrit, ou par mail ([hors.stade@cdchs77.com](mailto:hors.stade@cdchs77.com)), dans le délai maximum de 8 jours, afin qu'elles puissent être examinées par le classeur et éventuellement par la CDR 77.

## 5 - RECOMPENSES

(Suivant situation financière et générosité des partenaires)

Le premier <sup>(1)</sup> du classement scratch masculin (toutes catégories confondues)

La première <sup>(1)</sup> du classement scratch féminin (toutes catégories confondues)

Le bureau a décidé pour les récompenses :

- de récompenser les 3ers H et F du classement scratch.
- de récompenser le 1<sup>er</sup> pour toutes les autres catégories (H et F)

Une liste de récompensés supplémentaires au classement scratch du challenge pourra également être retenue (H et F) en fonction des finances et des partenariats de la CDR77

Pour prétendre à une récompense le coureur devra avoir participé à au moins 8 courses du challenge

Les 3 premiers CLUBS ainsi que les 3 premières EQUIPES FEMININES.

Un minimum de 8 courses est exigé pour prétendre à une récompense club ou équipe féminine.

-Toutes les récompenses devront être réclamées au plus tard 2 mois après la soirée des récompenses. Au-delà, elles resteront propriété de la CDR 77

-Toute récompense qui n'aurait pas été utilisée au 31 décembre de la 2<sup>ème</sup> année suivant la date de remise des récompenses reviendra automatiquement à la CDR 77.

Pas de cumul dans le classement par catégorie.



## REGLEMENT DU CHALLENGE

### 6 - PUBLICATIONS DES CLASSEMENTS

Ils pourront être publiés dans les hebdomadaires Seine et Marnais, et consultables sur le site Internet de la CDR 77 ([www.cdchs77.com](http://www.cdchs77.com))

Les organisateurs devront récupérer les classements intermédiaires sur le site Internet de la CDR 77 ([cdchs77.com](http://cdchs77.com)) et les afficher, sur le lieu de leur manifestation.

Par sa participation aux courses du Challenge CDR 77, chaque concurrent autorise expressément celui-ci à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves le constituant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et la FFA à l'adresse électronique suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)



## REGLEMENT DU CHALLENGE

### 7 - ANNEXES

Attribution des points en fonction de la place par catégorie hors championnat et championnat (+)







## REGLEMENT DU CHALLENGE

De la 71<sup>ème</sup> place à la 200ème place, tous les coureurs marquent 1 point.